



XXIII^e
CONGRÈS
FÉDÉRAL NATIONAL

11-14 JUIN
2019

RÉSOLUTION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Les délégués réunis à Marseille le 13 juin 2019 en Commission des DOM ont fait une analyse de la situation dans les départements d'Outre-mer aussi bien pour La Poste que pour Orange.

Les délégués de la Commission des DOM, considère que la crise actuelle est le produit des politiques économiques et sociales menées depuis de nombreuses années en privilégiant les revenus du capital au détriment du pouvoir d'achat des salariés et des retraités, de la protection sociale et des services publics.

Les délégués constatent que les départements d'Outre-mer ne sont pas épargnés par cette crise. En effet, le gouvernement remet volontairement et sciemment en cause les droits et acquis des travailleurs ultramarins, alors que les inégalités sociales et économiques se creusent dans la plus grande indifférence dans nos départements.

LES REVENDICATIONS GÉNÉRALES

Les délégués réaffirment avec force leur attachement aux spécificités, droits et acquis des Outre-mer.

Les délégués dénoncent la remise en cause avérée des congés bonifiés, la suppression des 30 % d'abattement fiscal et surtout les velléités récurrentes de la suppression de la sur-rémunération des fonctionnaires contre la vie chère dans nos départements.

Les délégués dénoncent la décision du Gouvernement de vouloir mettre un « coup d'arrêt » aux congés bonifiés, dans le seul but de réaliser des économies dans le cadre de la stratégie de « casse » sans précédent du statut général des fonctionnaires avec la grande réforme à venir du projet de la loi de transformation de la fonction publique.

Les délégués rappellent que les congés bonifiés ne symbolisent « pas un privilège », mais représentent uniquement la juste contrepartie de l'éloignement subi ou imposé, et par conséquent, un acquis social qui résulte de l'histoire.

Les délégués exigent le maintien définitif des congés bonifiés des fonctionnaires ultramarins et des mesures d'accompagnement de la part de l'Etat pour les entreprises qui souhaitent étendre cette mesure aux salariés de droit privé. Le Congrès revendique la prise en charge des billets d'avion tous les trois ans pour les salariés.

Les délégués demandent pour les enfants, nés de parents originaires des DOM, qu'ils puissent bénéficier d'une prise en charge du gouvernement pour renouer avec leur identité ultramarine.

Les délégués demandent la prise en compte de la continuité territoriale et dénonce le coût exorbitant des transports aériens et maritimes qui représentent aujourd'hui un frein majeur et manifeste à l'encontre d'un développement économique pérenne des territoires ultramarins.

Les délégués exigent la création d'une prime de transport forfaitaire dans les DOM.

Les délégués s'insurgent contre la disparition de l'indemnité temporaire de retraite et demande l'extension de la prime de vie chère de 35 % acquise à la Réunion pour tous les retraités des DOM.

Les délégués exigent l'égalité de traitement entre les fonctionnaires et les contractuels qui subissent les mêmes difficultés liées à la vie chère dans les Outre-mer.

Les délégués exigent le maintien définitif de l'indemnité de vie chère.

La Commission considère qu'une grande partie de la loi dite « égalité réelle » n'est qu'un constat argumenté par un catalogue de propositions qui n'apportent aucune réponse concrète aux préoccupations socio-économiques ultramarines et ne font apparaître aucun projet de financement permanent.

Les délégués dénoncent la précarité, le chômage de masse dans nos départements et exigent la mise en place d'un véritable « Plan Marshall » pour l'emploi en Outre-mer.

La Commission réaffirme son opposition aux lois et aux ordonnances travail conduisant à la précarisation de l'emploi et à l'affaiblissement des droits et de la protection des salariés.

Les délégués contestent la réforme des retraites annoncée par le gouvernement, qui vise à reculer de nouveau l'âge de départ à la retraite, s'oppose au régime universel par points, à la remise en cause du système fondé sur les 25 meilleures années pour les salariés et les 6 derniers mois pour les fonctionnaires, ainsi que pour les autres régimes existants.

Les délégués revendiquent la revalorisation significative des pensions et des retraites ainsi que le retour à l'indexation sur les salaires.

Les délégués revendiquent de la part des pouvoirs publics un vrai contrôle des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité dans les départements d'Outre-mer.

Les délégués dénoncent avec force et véhémence, le scandale sanitaire du Chlordécone qui empoisonne silencieusement jour après jour la population Domienne.

Ils condamnent et s'insurgent contre le refus catégorique du gouvernement de créer un fond d'indemnisation de la population de la Guadeloupe et de la Martinique touchées par le Chlordécone.

LA POSTE ET ORANGE

Les délégués constatent des problématiques communes aux deux entreprises à savoir l'emploi, la souffrance au travail, l'épuisement professionnel, les réorganisations quasi permanentes avec les risques psycho-sociaux avérés.

Concernant l'emploi, les différentes politiques de réduction des coûts, voire d'austérité, ont conduit les deux entreprises à supprimer de nombreux emplois dans nos départements d'Outre-mer. Ainsi, au prétexte de la rationalisation des coûts, ces deux entreprises opèrent des coupes draconiennes dans les effectifs en supprimant des postes de travail, soit directement, soit indirectement, par le biais de la mutualisation ou pire encore en délocalisant des services sans aucun état d'âme.

Par ces différents subterfuges, elles font fi de leurs responsabilités sociales vis-à-vis notamment des jeunes qui souffrent majoritairement d'un chômage endémique.

L'impact sur l'emploi local est catastrophique surtout si on tient compte du fait que La Poste et Orange font parties des principaux pourvoyeurs d'emplois dans nos départements.

Pourtant, l'activité ne manque pas ayant pour preuve, le recours systématique aux agences d'intérim au motif « d'un accroissement temporaire de l'activité ». Mais, dans la plupart des cas, ces activités supplémentaires dites « temporaires » sont en fait permanentes et sont purement et simplement effectuées par les personnels en fonction. Le personnel recruté temporairement sert le plus souvent au remplacement du personnel en absence programmée ou sur les postes laissés volontairement vacants.

Les conséquences de ces dysfonctionnements ont des répercussions négatives sur la vie privée des personnes et sur leur santé.

Les experts habilités à la détection des risques psycho-sociaux alertent régulièrement les dirigeants des deux entreprises à travers les CHSCT sur les conséquences néfastes des réorganisations permanentes.

Les délégués dénoncent les réorganisations qui s'enchaînent régulièrement à La Poste, au Réseau, au Courrier-Colis, dans les Centres financiers, avec leur cortège de suppression de positions de travail et d'emploi au grand mépris de la réglementation. De ce fait, les délégués exigent le délai à minima de deux

ans entre chaque réorganisation. Au réseau, « les clés de la réussite », les accords « bureaux à priorité sociétale », « chargés de clientèle remplaçants » censés logiquement pallier le problème des moyens de remplacement dans les bureaux de Poste, restent tout de même insuffisants au vue de la dégradation permanente des conditions de travail et du risque de burn-out avéré.

La réorganisation des fonctions supports avec le projet Excellence et Efficience. C'est la mutualisation des services supports, avec la délocalisation de nombreuses activités des DOM vers l'hexagone : service comptabilité courrier à Narbonne, service comptabilité Réseau à Rouen. C'est aussi la réorganisation des services CSRH dans les DOM et la création d'un centre de formation autonome sur la plaque Antilles Guyane.

Les délégués dénoncent malgré la mise en place de l'accord facteur 2017, une volonté manifeste de nos dirigeants locaux de vouloir toujours faire plus avec moins de moyens, davantage de contraintes avec pour conséquence une augmentation de la charge de travail génératrice de souffrance et ce pour une rémunération au rabais.

Aujourd'hui avec EXCELLO DOM nous assistons à la chronique annoncée d'un véritable démantèlement des Centres Financiers des DOM. Après EXCELLO MIDDLE en 2017 et 2018, EXCELLO PRODUCTION est généralisé sur l'ensemble des 4 centres financiers. Avec cette nouvelle annonce on ne peut que s'inquiéter de l'avenir des entités CF dans les DOM à l'horizon 2020.

Il n'y aura plus d'activités Back-Office (plus de traitement du courrier, des chèques, des moyens de paiements) dans ces centres. C'est la délocalisation de l'ensemble des activités du Back-office qui s'en va vers l'hexagone.

La Banque Postale prend l'engagement de maintenir la cible emplois de ces centres. Mais à quel prix ? À coup de reclassements fonctionnels des personnels impactés, ce qui va créer des situations stressantes et anxiogènes, générer le mal-être au travail.

Au CF de la Guadeloupe, un quart du personnel (soit 26 collègues) va se retrouver en situation de reclassement. En aucun cas nous ne pouvons donner quitus à un tel projet qui met une nouvelle fois à mal le personnel. Nous rejetons EXCELLO DOM dans sa globalité. De surcroît, les garanties de « l'accord AMB3 » ne permettront malheureusement pas de préserver les activités des centres financiers des DOM. Les délégués exigent de La Poste le respect de la réglementation instaurant le délai à minima des deux ans entre chaque réorganisation.

À Orange, les suppressions d'emploi sont drastiques. C'est 30 000 emplois qui seront encore supprimés d'ici 2020. Au total, deux tiers des emplois ont été supprimés depuis la réforme des années quatre-vingt-dix. Un tel bilan a forcément des répercussions négatives sur l'emploi dans les DOM.

Les délégués exigent que l'état garde une part prépondérante dans le capital de l'entreprise et souhaite l'abandon de la politique ultralibérale et dénonce, la pression concurrentielle des mondiaux de l'internet bénéficiaires d'une fiscalité « complaisante ».

La Commission réaffirme son attachement au service public pour un meilleur accès de tous les citoyens des DOM au meilleur niveau de technologie et dans des conditions identiques à l'hexagone.

Les délégués réfutent les mutations technologiques pour justifier les suppressions d'emplois qui sont accentuées par la dématérialisation. Les délégués dénoncent la folle course aux réorganisations sans égard pour les personnels qui subissent la surcharge de travail, l'allongement du temps de transport et le travail imposé en open space, voire en flex office.

Les délégués exigent la reconnaissance de la polyvalence et de la poly-compétence accrue dans les DOM. Les délégués revendiquent le maintien de tous les services, la revitalisation des petits sites et l'arrêt des fermetures des boutiques.

C'est aussi la mise en place des CSE (Comité Social et Économique), conséquence désastreuse des ordonnances MACRON. Cette nouvelle instance, avec la fusion des IRP, entraîne la disparition des CHSCT et des DP. C'est aussi l'affaiblissement des Instances Représentatives du Personnel et des Organisations Syndicales, du fait de la concentration des mandats et des thématiques à la fois sur le seul CSE et sur un nombre restreint de délégués élus.

Cela constitue une terrible régression pour les relations sociales et la politique contractuelle. Les élections CSE sont prévues pour le mois de novembre 2019. Nous devons d'ores et déjà nous mobiliser et nous impliquer avec force et détermination pour ce scrutin, car l'enjeu principal sera la représentativité de notre organisation syndicale.

FACE À CETTE SITUATION, LES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX FO COM REVENDIQUENT :

L'arrêt des suppressions d'emplois dans nos départements compte tenu du fort taux de chômage, le retour au pays des nombreux collègues qui attendent et espèrent depuis de trop longues années.

L'arrêt des délocalisations des services des DOM vers l'hexagone et des mutualisations qui en plus des suppressions d'emplois, dégradent la qualité de service, détériorent les relations inter services, génèrent de l'inquiétude et du stress pour les agents devant être reclassés.

La création d'activités délocalisées dans nos départements d'Outre-mer pour combattre le chômage endémique qui sévit.

Le comblement immédiat de tous les postes laissés volontairement vacants par voie de mutation au tour normal ou dérogatoire, ou par l'embauche en CDI.

La communication aux représentants du personnel des tableaux de mutation à jour pour les départements d'Outre-mer.

FO COM revendique l'arrêt des suppressions de services et le maintien dans les DOM des services qui gèrent les personnels et les clients des DOM. Nous demandons l'application du BRH relative à l'accompagnement financier pour le personnel en reclassement.

Le respect de l'exercice du droit syndical, le respect de la conduite du changement, l'application stricte en bonne et due forme de tous les accords nationaux, en tenant compte des contraintes et des spécificités identifiées dans les DOM.

La revalorisation significative de la prime ultramarine des salariés contractuels à hauteur de la prime de vie chère attribuée aux fonctionnaires.

La revalorisation des salaires et des pensions en tenant compte du coût très élevé de la vie chère dans nos départements.

La revalorisation urgente de l'ensemble des indemnités liées au changement de résidence.

Une véritable politique de prévention des risques psycho-sociaux en donnant toute sa place à la médecine de prévention et aux CHSCT, seule instance compétente, pourtant aujourd'hui menacée par les ordonnances MACRON.

Une égalité de traitement en matière de rétribution entre les agents d'Orange SA d'une part et ceux d'Orange Caraïbes SA, de la direction d'Orange Caraïbes et d'autre part ceux de la direction d'Orange Réunion-Mayotte :

- L'accès aux formations en e-learning en les adaptant à nos horaires de travail,
- L'accès à l'ensemble des formations en présentiel proposées dans le catalogue de L'entreprise avec notamment la prise en charge des frais de transport pour suivre les formations dans le cadre du CPF et du DIF.
- L'accès au kiosque national d'Orange pour les salariés des Régions ultra-marines,
- Les mêmes avantages en matière d'offres des produits et des services proposés par la boutique des salariés d'Orange SA pour tous les agents, qu'ils soient dans l'hexagone, dans les départements, collectivités et Territoires d'Outre-mer.

Dans le cadre des congés bonifiés la prise en charge par les exploitants des bagages en soute à hauteur de 40 kg.

La prise en charge des frais de transport domicile/travail de tous les salariés des départements, territoires et collectivités d'Outre-mer sur la base du barème des indemnités kilométriques en vigueur pour pallier le manque d'organisation des transports en commun dans ces départements et à l'absence du Plan de Déplacement dans les Entreprises.

Des prestations sociales pour le personnel retraité dans le cadre du CCUES (Comité Central de l'Unité Economique et Sociale).

Pour les représentants du personnel élus au CSE, afin de reconnaître leurs compétences acquises, et de valoriser leurs parcours durant le mandat au CSE, nous demandons une vraie reconnaissance par la formation et la promotion.

Pour Mayotte : Les délégués exigent que l'Accord BINO soit étendu au département. Les délégués exigent également, la mise en place de la prime trajet domicile/travail, sur la base des tarifs préfectoraux en vigueur dans le département.

Alors que périodiquement et ce, au nom d'une soi-disant prétendue équité, mais surtout avec des objectifs de restrictions budgétaires drastiques, les gouvernements successifs tentent de réduire significativement le coût social légitime du développement des DOM. De ce fait, le Congrès appelle les actifs et retraités originaires des DOM, fonctionnaires et contractuels de la Poste et d'Orange à rejoindre la Fédération Syndicaliste de la Communication Force Ouvrière pour rendre plus efficace la défense des intérêts de tous les Domiens.